



Appel a notre accord en commun

Par **julie2652**, le **08/10/2012 à 14:38**

Bonjour,rnrnpar la presente, jm'adresse a vous pour m'informer de mes droits maternelle .rnsuite a ma separation nous avons passé au juge des enfants en mai 2012 avec un accord commun .rnCette accord commun dit que ma fille va chez son pere un jour par semaine et tout les weekend .rnAu jour d'aujourd'hui je veux faire appel de cette accord commun car ma fille grandit et je peux pas profiter de mes week-ends avec elle , la semaine c'est lecole et 20h elle est couchée.rnpensez vous que si je fait appel jai des chances d'avoir ma fille le week-end un week-end sur deux??? tout en la gardant la semaine pour l'ecole rnJe ne travailles pas et le papa travail.rnle papa n'est pas du tout d'accord que je face appel a notre accord commun comment tout sa va se tourner??rnmerci de meclaircir

Par **cocotte1003**, le **08/10/2012 à 19:30**

Bonjour, il faut saisir à nouveau le JAF avec ou sas avocat. si votre fille a "l'age de raison", elle pourra donner son avis sur ce changement, par l'intermédiaire d'un avocat gratuit pour les mineurs, cordialement

Par **julie2652**, le **08/10/2012 à 19:35**

jai.rdv vendredi.avec un.avocatrnma.fille aura.5ans en.novembre

Par **cocotte1003**, le **08/10/2012 à 19:36**

Votre fille est trop jeune pour etre entendue, cordiaement

Par **julie2652**, le **08/10/2012 à 19:43**

merci de.votre reponse...Jai.peur quon.me.reproche laccord commun.quon a fait ensemble
..nmaintenant ma fille grandi et je veux profite les.weekend avec ellernpi son.papa a refait sa
vie avec une toxico....JAI.peur pour lavenir de ma.fille